



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/12/2022

N/Réf. : UCL20094_699_PREA UCCLE / UKKEL. Av. Léo Errera, / Léo Erreralaan 41
Gest. : AA / AE Musée / museum David & Alice Van Buuren
V/Réf. : 2311-0074/52/2022_334PR (= villa et jardin classés comme monument / villa en tuin
Corr: Amandine Even beschermd als monument)
**AVIS PRÉALABLE / VOORAFGAAND ADVIES : projet
de Masterplan portant sur l'ensemble de la maison et de son
aménagement intérieur / ontwerp van Masterplan voor de
villa en het interieur**

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 05/09/2022, nous vous communiquons *l'avis* formulé par la CRMS en sa séance du 30/11/2022, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 juin 2001 classe comme monument la totalité de la villa – musée David et Alice van Buuren y compris le mobilier fixe par destination, les éléments de mobiliers et les œuvres d'Art créées sur commande formant un ensemble inséparable de la maison sise avenue L. Errera 41 à Uccle.

Le jardin est classé comme Site par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles- Capitale du 17/04/1997 avec une zone de protection autour.

Historique et description du bien

« *La maison de David et Alice Van Buuren et son aménagement intérieur constituent un témoin exceptionnel d'architecture et de design de la fin des années 1920. Ils ont été conçus comme un ensemble de grand raffinement, au sein d'un cadre privé et agrémenté d'une collection d'œuvres d'art de très haute qualité.*

La maison a été construite de 1924 à 1928 sous la direction des architectes Léon Govaerts (1891-ca.1971) et Alexis Van Vaerenbergh (1885-?) par l'entrepreneur bruxellois Gillion.

Par son architecture et le dessin de ses façades, la maison s'inscrit dans la mouvance de l'École d'Amsterdam. A l'intérieur, les créations de l'artiste Jaap Gidding (1887-1955), également issu de l'École d'Amsterdam, se marient aux intérieurs, pensés par l'ensemblier- décorateur français, Studio Dominique, que David et Alice Van Buuren ont découvert lors de leur visite de l'Exposition des Arts Décoratifs à Paris en 1925.

1/6

La maison est entourée par un jardin, élaboré par Jules Buysens (1892-1958) (Jardin pittoresque et petite Roseraie) et agrandi par René Pechère (1908-2002) (grande Roseraie, Labyrinthe et Jardin du Coeur).

[...]

David étant décédé en 1955, Alice Van Buuren décide seule, sans descendance directe, de créer en 1970 un « Établissement d'utilité publique – les Amis du Musée David et Alice Van Buuren ». L'article 1er des statuts mentionne que « L'établissement aura pour objet la réalisation d'une œuvre à caractère artistique et culturel. Son activité consistera à prendre ou à veiller à ce que soient prises, après le décès de la fondatrice, toutes les mesures appropriées pour assurer la conservation des tableaux meubles et objets se trouvant dans la villa de la fondatrice, que celle-ci souhaite voir convertie en musée avec le jardin qui l'entoure » (extrait des statuts de fondation de « l'Établissement d'utilité publique – les Amis du Musée David et Alice Van Buuren » rédigés en 1970). »¹

Historique de la demande

De 2009 à 2012, une première phase de travaux d'entretien et de restauration du bâtiment a été effectuée, principalement à l'extérieur de la maison (façades, toitures et abords) ainsi que l'adaptation des techniques pour assurer la sécurité (électricité, alarme, chauffage), vers 2016-2017.

Par ailleurs, des opérations plus ciblées ont été effectuées, comme la restauration des 12 chaises de la salle à manger et des travaux de protection des intérieurs (pose de films solaires...).

Au fil des demandes, il s'est avéré nécessaire d'avoir une vision globale sur l'état des éléments décoratifs intérieurs, faisant partie intégrante du classement comme Monument, afin de pouvoir prioriser les interventions futures.

Cette étude, initiée en 2007, a été accompagnée par la DPC, a fait l'objet de réunions régulières avec le Conseil d'Administration du Musée et a bénéficié d'études complémentaires de l'IRPA pour certains points spécifiques, grâce à la convention URBAN-IRPA.

Dans ce cadre, la CRMS a été associée à une seule réunion le 21-08-2019 où la structure et les intentions du plan de gestion du Musée van Buuren lui ont été présentées. La CRMS n'a plus été associée ensuite. Lorsqu'elle a été interrogée par la DPC, le 5/9/2022, la CRMS, en séance du 7/9/2022 a exprimé sa difficulté à analyser un tel dossier (enjeu et volume de documents) sans qu'aucune présentation assortie d'une visite sur place n'ait été organisée en présence de la CRMS, en amont de sa consultation. Elle a donc sollicité une rencontre. Celle-ci a été organisée le 6/10/2022 en présence du Musée van Buuren, de l'auteur de projet et de la DPC. Une note complémentaire explicative de 3 pages a été envoyée par le bureau d'études le 25/11/2022.

Analyse de la demande

Le Master plan a pour but de synthétiser les différentes études et analyses relatives à l'histoire de la maison et son aménagement intérieur, définir la valeur patrimoniale de chaque élément, effectuer une analyse des facteurs de dégradations et d'identifier les différentes interventions à mener ainsi qu'une priorisation de celles-ci. Le jardin n'est pas concerné par le Master Plan.

Le Masterplan de restauration se compose de 6 volets.

1. La **première partie** présente **l'état actuel du bâtiment** par un reportage photographique complet, pièce par pièce, accompagné des relevés de l'ensemble des niveaux et façades. Un résumé des études effectuées par l'IRPA et des travaux déjà réalisés complètent cette première partie (p. 13 à 46).

¹Extrait de l'Introduction au Master plan, p.6

2. Le **second volet** fait la synthèse de l'**évolution historique** de la construction et de ses aménagements intérieurs, sur base des plans et photos d'archives. L'analyse exhaustive de ces documents a permis de conclure que la maison a conservé, dans son ensemble, son état d'origine de 1928. Les périodes d'interventions sur le bâtiment ont été divisées en 4 :
 - Période 1 – « l'origine » : de 1928 à 1940 : période s'étendant de la fin de la construction de la maison au début de la seconde guerre mondiale et le départ en exil de David et Alice Van Buuren aux USA.
 - Période 2 : de 1945 à 1970 : période s'étendant du retour de David et Alice Van Buuren dans leur maison à la suite de leur exil aux USA à la fondation de « l'Établissement d'utilité publique » par Alice Van Buuren.
 - Période 3 : de 1970 à 1975 : période s'étendant de la fondation de « l'Établissement d'utilité publique » à l'ouverture du Musée « David et Alice Van Buuren » au public.
 - Période 4 : de 1975 à nos jours : période s'étendant de l'ouverture du Musée à aujourd'hui.
3. La **3ème partie** de l'étude est consacrée à l'**analyse architecturale** de la maison, décrit la fonctionnalité des pièces à l'origine et actuellement ainsi que les techniques et matériaux de construction de la maison.
4. Le **4ème volet** établit un **diagnostic** des différents facteurs de dégradations existants (identification, évaluation et impact sur les espaces selon leur vulnérabilité), définis selon l'ouvrage "The National Trust – Manuel of housekeeping, care and conservation of collections in historic houses", National Trust, 2011).
 - Les différents facteurs de dégradations sont : l'état des connaissances, le feu, la perte et le vol, l'eau, l'humidité relative et la température, la lumière, les agents biologiques et les dommages physiques.
 - L'étude réalisée par l'IRPA sur le climat et l'éclairage au sein du Musée, a mis en évidence le risque important de dégradation « rapide » par la lumière (naturelle et artificielle) dans la partie Musée et par l'humidité présente dans les caves (où sont stockés les œuvres d'art et mobiliers non exposés ainsi qu'une grande partie des archives du Musée).
 - Un autre risque important pour le bâtiment est le risque de dégradation par les visiteurs.
 - Le diagnostic conclu, sur base des 8 facteurs de dégradations étudiés, que la plupart des espaces visitables comporte du mobilier et une collection très vulnérable.
5. La **5ème partie** est consacrée à l'**établissement de la valeur patrimoniale** de chaque espace et de chaque aménagement intérieur, sur base des deux critères repris dans l'arrêté de classement de la maison comme Monument, à savoir l'intérêt artistique et historique. 4 catégories ont été établies pour les éléments du bâti :
 - Espaces ou éléments de construction principaux possédant une grande valeur architecturale et historique ;
 - Espaces secondaires avec valeur architecturale et historique ;
 - Espaces secondaires neutres, possédant une valeur historique ;
 - Espaces secondaires transformés et/ou ne conservant pas la structure originale ;

3 catégories ont été établies pour les aménagements intérieurs :

- Aménagement intérieur et mobilier, influencés par le style Art Déco, constituant la grande valeur patrimoniale et artistique ;
- Aménagement intérieur et mobilier, issus de la vie quotidienne des habitants, possédant une valeur patrimoniale ;
- Aménagement intérieur et mobilier récents et / ou perturbant, ne possédant pas de valeur patrimoniale, artistique ou historique.

6. La **6ème et dernière partie** constitue la **synthèse de tous les chapitres** précédents participant à l'établissement du Master Plan.

- La période de référence s'étend de 1928, année de l'installation du couple Van Buuren dans la maison, jusqu'à leur exil aux Etats-Unis en 1940. 4 photographies publiées dans la revue « Art et Industrie » en 1930 permet d'avoir une idée assez précise de l'aménagement de cette époque. En outre, s'agissant d'une « maison-musée », un certain nombre d'objets souvenirs appartenant au couple sont également pris en considération afin de recréer l'atmosphère du lieu.
- Le master plan aborde la **répartition des espaces intérieurs**, tout d'abord du point de vue de l'accessibilité au public. Il en découle que l'ancien « cabinet de toilette », adjacent à la chambre, répertorié comme de « grande valeur patrimoniale », redeviendra accessible au public (il était jusqu'à présent utilisé comme bureau), tandis que les espaces inventoriés comme secondaires seront réservés à l'usage du personnel. Les combles restent à usage du concierge.
- La gestion des **activités muséales** est ensuite abordée. Le master plan prévoit de limiter l'accès du musée à 2x 25 personnes simultanément (25 au rez ; 25 à l'étage). De plus, il est prévu de réaménager certaines pièces pour améliorer la fonctionnalité du musée. Il s'agit de l'ancien garage qui servirait d'espace pour les livraisons et stockage de matériel (temporaire) et la mise aux normes de caves -1.08 et -1.09 qui servent de stockage pour les œuvres d'art et mobilier.
- Un troisième point traite la délicate question des **activités non-muséales**. En effet, de par le passé, certaines activités trop nombreuses, avec un nombre trop important d'invités (et peut-être pas assez cadré) engendraient un risque important de dégradations physiques sur le bâtiment, ses décors et mobilier. Le master plan prévoit de limiter le nombre d'activités ainsi que le nombre d'invités par type d'activité (walking dinner – 40 pers max ; diners assis 12 personnes max ; concerts acoustiques – 35 personnes ; conférences – 20 personnes) de revoir à la hausse les tarifs de ces activités afin de maximiser la balance « bénéfiques / risques » pour le Musée.
- Tant pour les visites muséales que pour les activités non-muséales, il est nécessaire de prévoir des mesures de protection physique pour limiter la dégradation du mobilier, des revêtements muraux et tapis. Il est notamment prévu l'interdiction de s'asseoir dans les sièges d'époque. Il est également nécessaire de renforcer les protections contre la trop forte luminosité.
- Le master plan se conclut par une **synthèse des interventions**, relatives aux interventions à effectuer au niveau du bâti (notamment le réaménagement des caves, de l'ancien office, de l'ancienne cuisine), et au niveau des décors intérieurs. L'étude distingue les travaux de conservation préventive, de restauration et d'intervention (lorsque l'état de dégradation d'un élément est trop avancé et que sa conservation in situ n'est plus possible), et classe par ordre de priorité, pièce par pièce, élément par élément, en fonction de l'état de conservation de ses éléments (bon, satisfaisant, moyen, mauvais).
- Le Master plan est accompagné d'une **note établissant la liste des priorités**, basée sur la synthèse du master plan (et suite aux conclusions de l'étude de l'IRPA sur le climat

intérieur), regroupées en 3 catégories : les travaux prioritaires / urgents, des éléments épinglés en

- ✓ « mauvais état de conservation », à mener dans les 1 à 2 ans ; les travaux à mener
- ✓ « rapidement » pour les éléments considérés en « état moyen de conservation », dans les 3 ans ; et les travaux à mener dans les 5 ans pour les éléments regroupés dans un « état de conservation « satisfaisant à bon ».

Il est également à souligner que le Musée a initié une profonde réflexion sur le développement du Musée dans le futur et a établi, avec le concours d'une consultante externe, **un plan stratégique de développement du Musée**, pour les 5 prochaines années. Ce plan stratégique, dont le but est d'accroître la notoriété du public et développer leurs public-cibles, s'est appuyé sur les conclusions du Master plan en terme de répartition des activités, de l'accessibilité et de la gestion des activités muséales et non-muséales. Le plan stratégique prend également en compte des conclusions de l'étude de l'IRPA et du masterplan pour mettre en place des protections physiques pour assurer la préservation des œuvres.

En parallèle, le Musée effectue les démarches auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'obtenir la reconnaissance en tant que « Musée » et obtenir ainsi des subsides de fonctionnement, nécessaire, pour mettre en place l'ambitieux plan stratégique.

AVIS

Le Master plan de restauration du Musée Van Buuren présente une étude complète et exhaustive du bâtiment (le jardin n'est pas compris à ce stade) et de ses éléments de décors intérieurs, basée sur de nombreuses recherches, études et archives. Il met en évidence les problématiques relatives à l'état de conservation des éléments de décors, à la fonctionnalité du musée et au difficile équilibre à trouver entre l'ouverture au public et la conservation de ses décors authentiques.

Il retient, et la CRMS y souscrit, comme période historique de référence celle qui s'étend de 1928, installation de David et Alice Van Buuren dans leur maison à 1940, date de leur exil aux États-Unis au début de la seconde guerre mondiale" (pour une description détaillée, voir p.155). Cela signifie que le plan directeur a pris l'option de conserver scrupuleusement, et si nécessaire, de restaurer les éléments intérieurs de cette période encore présents, et de reconstruire les éléments intérieurs de cette période qui sont manquants et pour lesquels il existe suffisamment d'informations.

A plusieurs reprises, la CRMS a plaidé pour l'élaboration d'un tel Masterplan comprenant une époque de référence, une étude de restauration globale du bien ainsi qu'un phasage des travaux permettant d'aboutir à une politique de gestion muséale adéquate. Le présent dossier peut être considéré comme une réponse sérieuse à cette demande. Fort de sa portée à la fois à l'échelle de l'ensemble mais aussi à l'une échelle plus fine et détaillée, il constitue un outil de base solide, de qualité et très bien documenté pour définir et planifier les futures interventions à entreprendre, afin d'assurer la conservation du patrimoine, tenant compte des nécessités de gestion du musée et de son ouverture au public.

La CRMS salue la démarche, et la rigueur de l'outil, dont elle approuve le niveau d'analyse, l'objectivation et la méthodologie exemplaire qui permettront de fonder de manière objective et scientifique les prochaines options d'intervention. A ce stade, cette approbation ne constitue cependant pas un accord d'office ou tacite sur les interventions ponctuelles (*ex : remplacement de tapis, remplacement de certains revêtements, mesures de protection destinées à remédier à l'incidence de la lumière naturelle, billetterie, assainissement des caves, cloisons RF, barrières de protection...*) à venir qui devront faire l'objet de demandes de permis. La CRMS les analysera à la lumière du remarquable Master Plan, et tenant compte du juste équilibre nécessaire entre la préservation du patrimoine et la gestion muséale, qui constitue un objectif qu'elle soutient bien entendu.

Enfin, elle note que les priorités sont définies par thématiques. Celle-ci s'appliquent à chaque espace intérieur concerné. Les corps de métier interviennent donc pour une thématique dans plusieurs locaux. Elle recommande de ne pas figer cette manière de phaser car une intervention globale espace par espace peut aussi être pertinente dans certains cas. En effet, certaines interactions sont peut-être à prendre en compte (par exemple entre les revêtements muraux de la salle à manger et les portes/lambris/alcôves) et justifieraient peut-être de procéder par salle.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : aeven@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ;